



Comment obtenir mon CESS sans suivre de cours ?



01/10/2021

Tu ne trouves pas ta place dans un parcours scolaire classique, tu es autodidacte ou tu as tout simplement dû abandonner /interrompre tes études secondaires et tu souhaites actuellement obtenir ton diplôme ? Pas de panique ! Ce billet est fait pour toi. Nous y abordons le système du jury central qui te permet d'obtenir ton diplôme sans passer par une filière traditionnelle.

Ce jury organise des examens pour obtenir différents diplômes tels que le certificat d'enseignement secondaire du premier degré (CE1D), le certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CE2D) ou encore le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS). C'est sur l'obtention de ce dernier diplôme que nous allons nous concentrer.



Qui peut s'inscrire ?

Pour obtenir le CESS, il faut que tu remplisses nécessairement l'une des deux conditions suivantes :

- Tu dois être âgé de 16 ans au moment de ton inscription aux examens du Jury ;

OU

- Tu as obtenu le CE2D.

Quels CESS peux-tu obtenir ?

Il existe plusieurs types de CESS différents. Les examens du Jury te permettent d'obtenir soit le CESS :

- d'enseignement général (CESS G) ;
- d'enseignement technique et artistique de transition (CESS TTR) ;
- d'enseignement technique et artistique de qualification (CESS TQ) ;
- de l'enseignement professionnel (CESS P).

Quelle est la procédure ?

Avant de t'inscrire au Jury

Tout d'abord, il te faudra choisir ton orientation d'étude (général, technique de transition, technique de qualification ou professionnel).

Tu devras ensuite te préparer aux examens. Le Jury ne dispense aucune formation pour la préparation de ceux-ci.

Tu devras donc te préparer seul(e). Sache que des cours par correspondance en vue de la préparation aux examens sont toutefois organisés par la Communauté française (pour plus d'information à cet égard, tu peux consulter le site <https://elearning.cfwb.be/>). Il te faudra également participer à une séance d'information obligatoire relative au CESS.

Enfin, tu devras t'inscrire aux examens du titre que tu souhaites obtenir durant la période d'inscription. Les Jurys organisent deux cycles d'examens par année scolaire (indépendants l'un de l'autre : la 2ème période ne correspond donc pas à une 2ème session).

Le premier cycle se situe entre août et janvier, le 2ème entre février et juillet. Un seul appel à candidats est publié chaque année pour les deux cycles. Il est téléchargeable sur le site <http://www.enseignement.be/jurys>. Les informations sur les périodes d'inscription aux épreuves pour chacun de ces cycles y sont précisées.

Après ton inscription

Tu recevras la confirmation de ton inscription (par courrier ou par courriel). A partir de ce moment, consulte assez régulièrement le site [enseignement.be](http://www.enseignement.be) afin d'y trouver les dates des examens et les éventuelles consignes s'y rapportant.

Modalité des examens

Tu dois te présenter aux examens aux jours et heures fixées muni de ta pièce d'identité. L'évaluation porte sur les matières dispensées en 5e et 6e secondaire par les établissements de la Communauté française.

Tu devras notamment passer au minimum les examens suivants : français, mathématiques, sciences, langue moderne 1 (anglais, néerlandais ou allemand), histoire et géographie.

Pour réussir, tu dois en principe obtenir **50%** dans chacune des matières.

Comment en savoir plus ?

Si tu souhaites obtenir des informations plus spécifiques ou obtenir des informations pour l'obtention d'un autre titre (CE1D, CE2D, etc.), sache que tous les renseignements te sont fournis sur le site **enseignement.be** avec une fiche pratique pour chaque diplôme.